



N° 9 - 30 septembre 2014

Mouche de l'olive (Bactrocera oleae)

Le réseau de piégeage est en place. Vous pouvez consulter les relevés en direct sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod>

Les conditions actuelles restent toujours favorables au développement de la mouche de l'olive qui est présente dans la totalité de la zone concernée par ce bulletin, de façon exceptionnellement importante.

Dans toute la zone, à l'exception de quelques parcelles, les dégâts dans les vergers non protégés sont très importants, voire historiques, pour cette époque de l'année avec des parcelles comportant jusqu'à 80% à 100% d'olives avec des trous de sortie.

Dans les Alpes de Haute Provence la mouche est présente de façon massive, au-delà des seuils de risque, dans des parcelles situées à la limite maximale en altitude (600 – 650 m) et dans lesquelles la mouche ne se développait pas de façon significative depuis au moins des décennies. Le même phénomène est observé dans les Alpes Maritimes à des altitudes supérieures.

Les prévisions restent inquiétantes et la sortie d'adultes qui a débuté s'annonce à un niveau d'individus record.

Dalmaticose (Camarosporium dalmaticum)

Brève description : Des dépressions circulaires marrons apparaissent sur les olives puis évoluent en taches noires qui recouvrent tout ou partie de l'olive qui se nécrose et chute. Ces dégâts sont provoqués par le champignon *Camarosporium dalmaticum*. Il est inoculé entre autres par la cécidomyie de l'olive (*Prolasioptera berlesiana*).

Pour en savoir plus, consulter la page spécifique du site AFIDOL : <http://www.afidoltek.org/index.php/Dalmaticose>



Aspect des olives avec les taches noires en dépression dues au champignon

Observations :

La dalmaticose est observée essentiellement dans les Alpes Maritimes et le Var. Quelques parcelles sont touchées dans l'est des Bouches du Rhône, la Drôme, les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse.

Les observateurs constatent que la maladie s'est étendue à la quasi totalité des oliveraies des Alpes Maritimes et du Var. L'intensité de l'attaque est visiblement très corrélée à l'intensité des piqûres de mouche de l'olive et à la présence de la cécidomyie de l'olive. Les olives tachées chutent rapidement.

Dans les Alpes Maritimes, les taches de Dalmaticose sont en baisse sur les olives encore accrochées dans l'arbre. Dans le Var, les observateurs constatent que la Dalmaticose provoque une chute d'olives supérieure à celle provoquée par la mouche. La variété Bouteillan se révèle particulièrement sensible à la Dalmaticose. Sa sensibilité est nettement supérieure à celle du Cailletier dans les vergers varois où les deux variétés sont en présence.

œil de paon (*Spilocaea oleagineum*)

Les taches continuent d'apparaître dans les vergers sensibles. Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de la maladie.

Pyrale du jasmin (*Palpita unionalis*)

Des dégâts ont été observés sur jeunes vergers dans le Var

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
Chambre d'Agriculture du Var, GOV – CIVAM 84, GOHPL, Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes.**

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Isabelle Casamayou (GOV – CIVAM 84), Maud Damiens (CA 06), Rémi Pécout (CA83), Alex Siciliano (GOHPL),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.